

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16^e de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé
 deux exemplaires sont insérés dans le journal
 Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine du 28 septembre 1901, M. Constantin Ferraris, Entrepreneur de travaux publics à Monaco, a été autorisé à accepter et à porter la décoration de Chevalier de l'Ordre de la Couronne d'Italie, qui lui a été conférée par S. M. le Roi Victor-Emmanuel III.

M. Baudet, Receveur des postes et télégraphes à Monaco, a été nommé Receveur à Monte Carlo, en remplacement de M. Devred, admis à la retraite.

Cette nomination, qui aura son effet le 1^{er} novembre prochain, a été agréée par S. A. S. M^{gr} le Prince.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

Hier, a eu lieu, à 10 heures, à la Cathédrale, la Messe du Saint-Esprit, à l'occasion de la rentrée des Ecoles. M. le Ch^r Jolivot, président, et deux Membres du Comité de l'Instruction publique y assistaient, ainsi que MM. les Inspecteurs le Ch^r Donnève de Martinaud et le Chanoine Pauthier.

La sortie annuelle que, déjà depuis plusieurs années, les membres de la Société Chorale l'*Avenir* ont coutume de faire à l'automne, en choisissant chaque fois un but d'excursion nouveau, a eu lieu dimanche dernier et, comme nous l'avions annoncé, c'est la ville de Grasse qui à son tour vient de recevoir la visite de notre excellent orphéon monégasque. L'accueil qui lui a été fait par la population grassoise a été des plus chaleureux.

Arrivée à Grasse, à 10 h. 18 du matin, la Société Chorale de Monaco a été reçue à l'entrée de la pittoresque cité provençale par les membres de quatre Sociétés, groupées au grand complet autour de leurs drapeaux : la Musique Municipale et la Société Chorale de Grasse, la Société de trompettes l'*Etendard*, de Grasse, et la Société de trompettes l'*Etendard*, de Cannes. Après que les fanfares ont sonné pour saluer le drapeau monégasque et que les compliments ont été échangés avec M. Félix Gindre, président, et M. Nef, directeur de la Chorale, le cortège se forme et, musique en tête, se rend, au milieu d'une foule nombreuse, à l'Hôtel-de-Ville dans la cour duquel nos sociétaires ont fait entendre deux chœurs longuement applaudis. On se dirige ensuite vers le Casino Municipal, dans la belle salle de théâtre duquel a été servi un excellent déjeuner auquel n'assistaient pas moins de cent vingt-cinq convives. En outre des membres actifs et honoraires de la Société l'*Avenir*, avaient été invités plusieurs notabilités locales, les présidents et chefs

des Sociétés ayant assisté à la réception, ainsi que les représentants des journaux de la région.

Divers toasts ont été prononcés, affirmant les sentiments cordiaux des diverses Sociétés artistiques présentes.

A l'issue de ce beau banquet, nos vaillants orphéonistes ont donné un concert au kiosque du Clavecin, autour duquel était massée une énorme affluence de population qui a salué chaque morceau d'acclamations enthousiastes.

Le retour s'est effectué par le train de 6 heures et les excursionnistes sont rentrés dans la soirée à Monaco, avec le meilleur souvenir de cette excellente et fort agréable journée qui a été favorisée par un temps idéal.

N'oubliant jamais les pauvres au milieu de leurs fêtes, les membres de la Société Chorale, à la suite de la sortie de dimanche, ont fait parvenir par l'intermédiaire de leur dévoué président, M. Félix Gindre, la somme de deux cents francs à répartir en trois dons de : 75 francs pour le Bureau de bienfaisance, 75 francs pour la Société de Saint-Vincent-de-Paul et 50 francs pour les sœurs du Bon-Secours.

S. Exc. M. le Gouverneur Général, en accusant réception de cette généreuse offrande, a chargé M. Félix Gindre de remercier et de féliciter tous les membres de la Société Chorale.

Les membres du Sport Vélocepedique Monégasque feront, dimanche prochain, une sortie ayant pour but Pigna (Italie). Le départ aura lieu de Monaco, à 7 heures 42, par le train, et ce n'est qu'à Vintimille que nos cyclistes enfourcheront leurs machines.

En raison du plombage à la Douane de Vintimille, les bicyclettes devront être amenées à la gare de Monaco, le samedi 12 courant, de 9 à 10 heures du matin, où elles seront reçues par le Capitaine de route.

Lettre de Paris

Paris, 6 octobre 1901.

Nos lycéens sont rentrés ; nos représentants au Parlement vont bientôt songer à en faire autant. Déjà, la Commission du budget « fidèle messagère des discussions législatives » a repris ses travaux ; mais il semble que nos membres ne se sont pas encore mis sérieusement à la besogne et qu'encre animés de l'esprit frondeur et espiègle d'écoliers en vacances, ils aient simplement voulu faire parler d'eux et montrer qu'ils étaient de retour. Les décisions économiques qu'ils viennent de voter soit contre l'Académie à laquelle ils prétendent rogner quelques écus, soit contre la Censure qu'ils déclarent vouloir supprimer, ne sont pas des arrêts sans appel et les intéressés eux-mêmes ne s'en sont guère émus.

Pour la Censure, cela passe à l'état de petite « scie » annuelle ; on la recommence à peu près à la même époque et le résultat est toujours aussi négatif. Notre distingué confrère, M. Henry Fouquier, s'en félicitait l'autre jour dans le *Journal* et démontrait une fois de plus à ses lecteurs que la censure n'est une menace pour personne et qu'elle est une sauvegarde pour tout le monde.

Tout d'abord, disait-il fort justement, la censure ayant

disparu, vous n'empêchez pas qu'un auteur dramatique ou un chansonnier insultant un gouvernement étranger, ne soit poursuivi sur la plainte de l'ambassadeur de ce gouvernement. Cela n'aurait d'autre résultat que de faire appliquer des peines plus sévères aux écrivains qui se seraient mis dans ce mauvais cas.

D'autre part, les particuliers attaqués en seraient quittes pour se faire faire justice et de là surgiraient des procès qui pourraient coûter cher. « Que si, ajoutait M. Fouquier, personne n'étant désigné, la pièce de théâtre est un appel à la guerre civile, une invitation au meurtre, — vous ne pouvez douter que le cas ne se présente, — on se battra dans la salle, on cassera les banquettes, et, en vertu du devoir et du droit qu'il a de maintenir le bon ordre, le préfet de police fermera la salle, ce qui pourra bien ruiner le directeur.

« D'ailleurs, après deux ou trois aventures de ce genre, les directeurs, qui sont des commerçants, censureront les pièces avec plus de sévérité que ne le ferait le gouvernement lui-même.

« La chose s'est ainsi passée sous l'Empire, quand les imprimeurs ont été déclarés responsables des articles imprimés par eux. Nous en avons eu, au *Courrier du dimanche*, un — très brave homme, d'ailleurs, mais peu enclin au martyre — qui avait tellement peur d'aller en prison que, pour le déterminer à imprimer un article de Paradol, j'ai fait cette chose peu ordinaire d'aller chercher au ministère de l'intérieur un visa pour notre imprimeur ! »

Toutes ces raisons bien connues pour le maintien pur et simple de la censure n'empêcheront pas de nous faire réentendre, dans quelques semaines, les coutumières harangues sur la « liberté de l'Art » et les « droits imprescriptibles de la Pensée ».

Cela fait partie — comme la réouverture des théâtres, le retour des violettes et des marchands de marrons — des petites émotions de Paris que chaque hiver ramène et qu'impassiblement chaque printemps remporte.

Les critiques dramatiques sont en ce moment véritablement surmenés. Ils n'ont pas eu, la semaine dernière, moins de sept pièces nouvelles à se mettre sous la plume.

Rappelons le sort des plus marquantes :

Au théâtre de la Renaissance, le directeur-acteur Gémier a donné l'*Ecolière*, grande pièce en cinq actes de M. Jean Jullien, dont l'héroïne est une institutrice qui croit connaître la vie par les livres et qui, en fait, n'en sait pas le premier mot ; cette femme chargée d'en instruire d'autres, n'est en réalité qu'une « écolière ». Cette donnée d'inspiration ibsenienne a donné lieu à une œuvre un peu pénible qui n'a eu qu'un succès d'estime.

M. Porel, au Vaudeville, est revenu au genre vaudeville sans couplets avec la *Vie en Voyage* de M. Maurice Desvallières. La réussite en sera à peine suffisante pour permettre à l'intelligent directeur de monter une pièce plus littéraire.

L'Odéon a fait une assez heureuse réouverture avec les *Maugars* de MM. André Theuriet et Georges Loiseau. Cette œuvre, qui renouvelle dans un milieu bourgeois moderne la donnée de *Roméo et Juliette*, est une suite de tableaux saisissants et brossés de main de maître. Malgré quelque lenteur au début, la pièce est conduite d'un mouvement sûr, par des étapes bien marquées, et elle traite au passage toutes les « scènes à faire ».

Les Bouffes-Parisiens, continuant leur série de guigne, ont donné l'*Instantané* qui n'a pas tenu l'affiche et qui est l'erreur de deux hommes de talent.

Enfin, l'une des « premières » les plus importantes de la semaine a été, au théâtre Antoine, l'*Honneur*, pièce en quatre actes de Suderman, traduite par MM. Rémon et

Valentin. Ce drame a été favorablement accueilli par le public et la critique. « Il abonde, dit M. Gustave Larroumet, en situations si fortes et d'un intérêt si soutenu, malgré les trous et les à-coups de l'action, il est écrit d'une langue si nerveuse et si brillante que le dénouement de pure comédie ne pouvait plus compromettre un succès acquis dès le merveilleux premier acte et suffisamment soutenu par le reste de la pièce.

« Le théâtre Antoine me semble tenir un grand succès. Et il l'a bien mérité. On peut jouer aussi bien qu'il a joué l'*Honneur*; on ne saurait jouer mieux. Sauf Dumény et Grand, aucun des acteurs qui paraissent dans la pièce n'est de premier ordre et tous sont parfaits ou peu s'en faut. C'est qu'Antoine sait donner à chacun le rôle qui lui convient, le former, le plier à l'ensemble, subordonner tous et chacun à l'effet général.

« Dumény fait le baron de Trast avec une élégance et une fermeté qui sauvent de l'agacement ce trop suffisant personnage. Grand est plein de chaleur, de sincérité et de force dans Robert Heinecke. Signoret donne la veulerie nécessaire à cet élégant petit vibron de Conrad. Bour fait Heinecke père avec un pittoresque trop appuyé, mais amusant. Degeorge prête à Mühlhink père une physionomie et une carrure, une redingote et une pelisse qui expriment au vif un caractère et une classe. Leubas, qui s'était fait remarquer au Vaudeville, dans le greffier de la *Robe Rouge*, a composé avec une mesure et un don du pittoresque tout à fait sûrs le type de l'officier ridicule. Très bons aussi dans les rôles accessoires MM. Saverne, Desfontaines et Tunc.

« M^{lle} Ellen André est pleine de naturel et d'émotion dans M^{me} Heinecke. M^{lle} Miéris, la charmante Eunice de *Quo vadis?* blanche, rose et blonde, incarne à souhait la Gretchen candidement vicieuse qu'est Alma Heinecke. Je n'ai que du bien à dire de M^{mes} Delia, Andrée Méry, Gabrielle Fleury et Darlot.

« Cette excellente représentation d'une très bonne pièce était donnée dans un théâtre remis à neuf et agréable à l'œil, où les sièges sont accueillants, où l'on voit de toutes les places. Et ce rare ensemble d'agrèments est bon marché. »

Une fois encore, on le voit, Antoine a bien mérité de l'art dramatique dont il a été incontestablement en ces dernières années le véritable rénovateur. L. S.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

La production de l'amiante dans le monde.

— On a découvert de l'amiante dans beaucoup de pays, mais principalement en Italie, au Canada, dans l'île de Terre-Neuve, aux Etats-Unis, dans l'Amérique Centrale et du Sud, en Chine, au Japon, en Espagne, au Portugal, en Hongrie, en Allemagne, en Russie, dans la colonie du Cap et dans l'Afrique centrale.

Cependant, bien que certains journaux annoncent parfois la découverte de nouveaux gisements d'amiante de qualité supérieure, il n'y a guère que les variétés d'Italie et du Canada qui puissent être employées dans l'industrie.

L'amiante d'Italie est connu depuis la plus haute antiquité, mais ce n'est guère qu'en 1866 que l'on commença à l'employer d'une manière pratique dans l'industrie, sous forme de tissus, de papiers et d'enduits isolants.

Il y a trois gisements d'amiante en Italie.

Le premier, celui de la vallée de Suse, a environ 2,000 hectares carrés d'étendue et est situé à une altitude variant de 1,800 à 3,000 mètres au-dessus du niveau de la mer.

On y extrait de l'amiante ayant l'apparence floconneuse et aussi de la poudre blanche d'amiante employée en peinture. Les flancs de la montagne étant assez escarpés, les travaux d'extraction et le transport offrent d'assez grandes difficultés.

Le second gisement est situé dans la vallée d'Aoste et s'étend d'Ivrea, petite localité à environ 65 kilomètres au nord de Turin, à la ville de Châtillon. Le gisement est très important et pour ainsi dire inépuisable; l'amiante qu'on en extrait a la fibre longue et forte et est onctueux au toucher; c'est la variété connue sous le nom de « grey fibre ».

Le dernier, et peut-être le plus important gisement, est situé dans la partie de la Lombardie, connue sous le nom de Valteline; le district est divisé en cinq communes et la superficie totale des diverses mines d'amiante est d'environ 10,000 hectares. L'amiante de cette provenance, qui est de la même espèce que celui de la

vallée d'Aoste, se rencontre en abondance sur tous les points du district et est partout de qualité supérieure. Ici encore, l'escarpement du terrain et l'absence presque complète de chemins carrossables constituent de sérieuses difficultés pour l'extraction et le transport du minerai. On a creusé des puits et des galeries et l'on se sert de la dynamite pour désagréger les blocs renfermant de l'amiante.

L'amiante du Canada diffère, comme formation, de l'amiante d'Italie. Ce dernier, ou amiante véritable, appartient au groupe des hornblendes, tandis que la variété du Canada n'est qu'une espèce de serpentine appelée chrysolite.

L'amiante du Canada se rencontre en veines d'une épaisseur variant de 0 m. 50 à 0 m. 90 et parfois 1 m. 20. On le divise en trois qualités, selon la longueur des fibres; la fibre longue sert à fabriquer des tissus, tandis que les qualités inférieures sont employées pour la fabrication de cartons, papiers enduits, joints et bourrés pour pistons de machines à vapeur, etc.

Les gisements d'une certaine importance sont situés à quelques lieues à l'est de Québec, spécialement dans les communes de Thetford, Ireland, Coleraine et Wolfetown.

C'est en 1878 que l'on commença à exploiter les gisements canadiens, mais les 50 tonnes qui furent extraites dans le courant de cette année trouvèrent difficilement preneur.

Toutefois, de 1884 à 1891, cette industrie s'est considérablement développée, et le Canada exporte actuellement de grandes quantités d'amiante. Les envois se composent principalement d'amiante de 2^e et 3^e qualité, employé surtout aux Etats-Unis pour couvertures de chaudières et conduites de vapeur, cartons pour toitures, couleurs, etc.

Les locomotives américaines. — Le commerce des locomotives américaines pour l'étranger est resté longtemps confiné à Cuba et à l'Amérique du Sud, mais depuis 25 ans il s'est étendu à l'hémisphère oriental et, en ces trois dernières années, des locomotives américaines ont été livrées aux chemins de fer de Grande-Bretagne, de France et de l'Allemagne du Sud. M. Converse donne trois raisons pour l'introduction des machines américaines en Europe : la possibilité de livrer dans des délais beaucoup moins étendus que ne le peuvent faire les ateliers européens; dans une certaine mesure, la préférence donnée aux locomotives américaines pour leur type, leur taille et leurs détails; enfin la question de prix. Grâce au dessin et au caractère des locomotives américaines, ces locomotives peuvent être construites à un moindre prix par unité de poids que les locomotives européennes ordinaires, bien que les salaires payés en Amérique soit considérablement plus élevés que ceux payés en Europe. Cette différence capitale s'expliquerait du reste par les qualités caractéristiques de l'ouvrier américain et par un emploi probablement plus étendu de machines-outils.

Au début, la locomotive était une machine avec une seule paire de roues motrices, son poids total ne dépassait probablement pas 12 à 16 tonnes. Le premier changement fut l'adjonction d'une seconde paire de roues motrices et l'accouplement des deux essieux; puis on accoupla six et huit roues et le poids des machines fut porté à 20 et même 50 tonnes. Cela se produisit de 1840 à 1850. De 1850 à 1870, nouvelles modifications et nouvelle augmentation de poids; vers 1870 la locomotive américaine type pesait environ 40 tonnes, pour les locomotives à marchandises, et 45 tonnes pour les locomotives à voyageurs.

Durant la dernière décennie, le développement a été très rapide et aujourd'hui les locomotives à marchandises de 100 tonnes et les locomotives à voyageurs de 70 à 80 tonnes sont la règle. Tous ces poids s'entendent de la locomotive proprement dite, le tender en dehors. Le poids de ce dernier a, du reste, augmenté proportionnellement, alors qu'il y a quarante ans un tender de 9,000 litres était considéré comme d'une bonne taille, on construit, aujourd'hui, des tenders qui contiennent 33,000 litres d'eau.

L'augmentation de vitesse a été l'un des progrès les plus remarquables de ces dernières années. On a gravement discuté la vitesse du mille à la minute et beaucoup de gens considéraient cette vitesse comme un mythe. Or, aujourd'hui il y a aux États-Unis, des trains dont

l'horaire est réglé dans des conditions qui supposent des vitesses de 70 à 80 milles à l'heure (112 et 128 kilomètres). L'un des parcours les plus rapides du monde entier est celui entre Philadelphie et Atlantic City. Le *Pennsylvania Railroad* et le *Reading Railroad* ont leurs lignes entre ces deux villes et toutes deux ont des trains d'été qui font le trajet en soixante minutes. La distance est de 55 à 59 milles (88 à 95 kilomètres) et les soixante minutes du trajet comprennent le passage en bac entre Camden et Philadelphie, de sorte que ces trains, qui marchent tous les jours en été, franchissent en quarante-cinq à cinquante minutes la distance entre Camden et Atlantic City, c'est-à-dire 55 à 59 milles.

Il y a une relation étroite entre le développement des locomotives et l'introduction de rails d'acier, de poids plus lourd, et aussi des ponts en fer et en acier. L'emploi des rails d'acier et l'augmentation du poids des rails a permis de faire des locomotives plus lourdes; aujourd'hui on se sert de rails d'acier pesant 50 kilos le mètre, alors que, il y a quarante ans, la plupart des voies américaines étaient formées de rails en fer pesant moins de 30 kilos le mètre.

Les wagons ont également augmenté de poids et de capacité. Il y a trente ou quarante ans, un wagon pesant 40 tonnes était chargé de 10 tonnes de marchandises et l'on repoussait l'idée de faire des wagons pouvant porter des chargements plus lourds, on imposait même au double tarif les excédants au-dessus de 12 tonnes. Aujourd'hui on fait des wagons qui portent 50 tonnes.

Les constructeurs américains ont probablement plus que doublé le poids des locomotives en vingt-cinq ou trente ans, mais cette augmentation n'a pas entraîné une augmentation de prix de plus de 40 à 50 p. %. Les changements dans les matériaux ont été l'adoption de l'acier pour la chaudière, au lieu du fer, la construction de chaudières plus fortes pouvant résister à des pressions de 14 kilos par centimètre carré, tandis que, il y a trente ou quarante ans, 7 kilos était la pression ordinaire. L'emploi de l'acier s'est généralisé: le bâti du tender est en acier, les réservoirs sont en acier, les roues sont en acier étiré, etc.

La principale différence entre les locomotives américaines et les locomotives étrangères réside, aujourd'hui, dans l'usage de bâtis à barres, au lieu du bâti par plaques des machines européennes. De plus, les locomotives américaines sont invariablement établies avec cylindres extérieurs tandis qu'en Grande-Bretagne et sur le continent européen on se sert encore de cylindres intérieurs. La machine reconnue, à peu près généralement, comme type, l'*Atlantic*, porte ses roues motrices tout à fait en avant de la boîte à feu, ce qui permet de donner une grande largeur à celle-ci et d'augmenter ainsi la surface de grille, sans allonger la machine. La partie avant de la chaudière est portée par un truck à deux essieux, et à l'arrière, au-delà des deux essieux moteurs, on trouve un troisième essieu porteur soutenant précisément la boîte à fumée. Ce type, ou des dérivés, est aujourd'hui en usage sur toutes les principales lignes américaines.

MARINE ET COLONIES

Géographie. — Le XXII^e Congrès national des Sociétés françaises de Géographie qui s'est réuni cet été à Nancy sous la présidence de M. Fournier a voté seize vœux dont voici le texte :

1^o Qu'une exposition coloniale aussi large que possible soit organisée à Alger en 1904 ou 1905 ;

2^o Que tous les géographes et topographes s'entendent pour l'adoption d'une série unique de signes conventionnels, tant pour les cartes en noir que pour les cartes en couleurs. — Que toutes les cartes soient désormais construites à des échelles simples dont les dénominateurs soient exclusivement les facteurs 1, 2, 5, et leurs multiples et sous-multiples ;

3^o Que les Sociétés de géographie soient admises à soumettre leurs desiderata au Comité central consultatif relevant du ministère de la guerre, chargé de la direction générale à donner à tous les travaux de cartographie ;

4^o Que la question de la décentralisation au point de vue géographique fasse l'objet des travaux des Sociétés de géographie et d'un rapport d'ensemble au Congrès de 1903 ;

5° Que le système métrique soit introduit dans celles de nos colonies où il n'existe pas encore ; que, vu les habitudes acquises, cette introduction soit progressive et que son application en soit peu à peu étendue, notamment au commerce des tissus et aux monnaies ;

6° Qu'un enseignement colonial pratique soit institué dans les principales villes de France et des colonies, à l'effet de préparer à la vie coloniale les jeunes gens capables ou désireux de s'occuper dans notre domaine d'outre-mer. — Cet enseignement sera distribué par des conférences portant essentiellement sur : géographie, hygiène, notions sur les produits coloniaux et l'agriculture coloniale, la construction et la topographie élémentaire. Il pourrait être greffé sur les cours d'adultes et les diverses œuvres post-scolaires ;

7° Le Congrès appelle l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité d'imposer aux fonctionnaires en rapport avec les indigènes, de recommander et de faciliter aux colons, la connaissance et la pratique usuelle des langues indigènes parlées dans les colonies de leur résidence ;

8° Le Congrès, reconnaissant les grands avantages que les diverses branches de la science, et tout particulièrement de la marine, retireraient de l'emploi de la division décimale du quart de cercle, division déjà officielle pour l'armée de terre, émet le vœu qu'il soit publié annuellement des éphémérides du soleil et des principaux astres, calculées d'après la division décimale du quart de cercle ;

9° Que les diverses Sociétés de géographie fassent une place aussi large que possible, dans leurs travaux, aux questions relatives à la marine marchande et s'efforcent de montrer l'importance de ces questions pour le développement de notre empire colonial et pour notre essor économique ;

10° Le Congrès, partisan du développement général des voies navigables en France, émet le vœu que, dans le cas où les travaux d'approfondissement et d'amélioration de la Loire seraient exécutés entre Angers et Nantes, un approfondissement constant de 2 mètres soit assuré ;

11° Qu'il soit procédé le plus tôt possible à l'exécution du canal de la Chiers et d'un canal unissant l'Escaut à la Meuse sur le territoire français ;

12° Vu l'état d'infériorité de la région du Sud-Ouest en ce qui concerne les voies navigables, et l'intérêt particulier qui s'attache aux canaux du Midi, le Congrès émet le vœu que l'exécution des travaux de réfection du canal du Midi et du canal latéral à la Garonne aient lieu le plus tôt possible ;

13° Le Congrès émet le vœu que le reboisement des terrains dégradés en montagne, en raison des dangers de toute nature que la dénudation des versants fait courir à l'intérêt public, soit activé le plus possible, et qu'en même temps des mesures soient prises pour arrêter la disparition des forêts existantes au moyen d'une réglementation plus étroite de la dépaissance ;

14° Le Congrès renouvelle le vœu déjà émis par le 16^e Congrès de géographie, tendant à ce que les pouvoirs publics s'efforcent par tous les moyens de relever la natalité en France ;

15° Le Congrès, considérant la nécessité de reviser la convention des câbles signée à Paris en 1884, par 26 Etats, émet le vœu que les pouvoirs publics réunissent de nouveau à Paris les signataires de cette convention, et procèdent à bref délai à sa révision dans le sens de la neutralité des câbles ;

16° Que dans les négociations en cours avec la Chine soit comprise l'application effective de la clause virtuelle de la convention de 1898 avec la Corée, et qu'un service régulier postal soit organisé dans le Céleste-Empire sous notre direction.

Causerie Bibliographique

Le Travail des glandes digestives, leçons du professeur J.-P. PAWLOW, de Saint-Petersbourg. Traduction française mise au courant des derniers travaux du professeur Pawlow et de ses élèves, par V. PACHON et J. SABRAZÈS. — Un vol. in-8° de 286 pages. Paris, Masson 1901. — Prix : 4 francs.

Cette édition française comprend les leçons de M. Pawlow à l'Institut de médecine expérimentale et à l'École de médecine militaire de Saint-Petersbourg, leçons qui parurent en russe en 1897 et en allemand (avec quelques additions) en 1898. Elle contient, en outre, toute une partie documentaire nouvelle qui fait le sujet d'une

leçon entière surajoutée. Dans ces leçons, M. Pawlow s'est proposé d'exposer le résultat de ses recherches expérimentales sur le travail des glandes digestives, de fixer l'état actuel de la question tel qu'il paraît découler de ces études, de joindre enfin à l'exposition orale des démonstrations expérimentales immédiates. La matière de ces leçons résume les recherches de laboratoire poursuivies par le savant professeur russe et ses collaborateurs pendant ces dix dernières années. Toutes les expériences qui se rapportent au travail des glandes gastriques et du pancréas ont été maintes fois répétées, revisées, variées et élargies, si bien qu'elles ne sont pas restées de simples contributions d'études, mais sont devenues la base d'un corps de doctrine. Le médecin y trouvera, en particulier, tout le matériel actuel d'études de pathologie et de thérapeutique expérimentales de la digestion.

Nous détachons de ces leçons quelques pages intéressantes pour tous les lecteurs, sur l'hygiène des repas, le souci de l'appétit, et l'appétit considéré comme facteur thérapeutique.

Pour quiconque pense que l'instinct de l'homme est le résultat de l'expérience journalière qui l'a amené à une adaptation inconsciente aux conditions les plus favorables de la vie, c'est spécialement en matière de physiologie de la digestion que se vérifie cette idée : on peut, en effet, justement soutenir ici que la physiologie ne fait que confirmer les préceptes de l'instinct. Il semble que, eu égard aux faits physiologiques vérifiés par l'expérimentation, l'instinct plaide brillamment sa cause devant le tribunal de la physiologie. N'est-ce pas vraiment une nécessité impérieuse que d'observer ce vieux précepte empirique, d'après lequel il faut absorber les aliments avec attention et avec plaisir. Partout l'acte de manger est entouré de certains usages, qui lui font une place à part dans le tourbillon du travail habituel. Le repas a lieu à une heure du jour particulière ; on réunit à sa table ses parents, ses connaissances, ses camarades ; on fait certains préparatifs (en Angleterre, on change de costume et le repas est le plus souvent béni par le plus ancien de la famille) ; dans les classes aisées, il y a une pièce particulière pour manger, on invite des musiciens et autres personnes qui doivent distraire les convives ; en un mot, tout est calculé pour détourner la pensée des soucis de la vie quotidienne et la concentrer sur le repas qu'on va prendre. Naturellement, cette hygiène très développée des repas ne s'observe que dans les classes intelligentes et aisées de la société : tout d'abord, parce que l'activité intellectuelle y est le plus tendue et que les diverses questions de la vie y sont le plus brûlantes ; en second lieu, parce que les aliments s'y trouvent présentés habituellement en plus grande quantité qu'il n'est nécessaire aux besoins de l'organisme.

Dans les classes plus pauvres, où la vie de l'esprit est plus rudimentaire, l'activité plus grande de la musculature et l'insuffisance constante de la nourriture font que le désir de l'aliment s'établit d'une façon plus normale, avec une force et une vigueur suffisantes, sans qu'il soit besoin d'artifices et de soins particuliers. C'est là aussi l'explication du fait que la préparation des aliments est si soignée dans les classes élevées et si simple dans les classes inférieures. Tous les condiments, les hors-d'œuvre, pris avant le repas proprement dit, sont évidemment destinés à éveiller la curiosité, l'intérêt, à renforcer le désir de manger. Que de fois ne voyons-nous pas quelqu'un, qui prend habituellement son repas avec indifférence, l'absorber un autre jour avec un plaisir visible, en excitant son goût par quelque chose de fort, de piquant. Il est nécessaire, en pareil cas, de donner un élan à l'appareil gustatif, pour que son activité puisse être ensuite maintenue par des excitants moins énergiques.

Pour un homme qui a fait, de telles précautions ne sont naturellement pas nécessaires ; pour lui, l'apaisement de la faim est une jouissance suffisante ; c'est avec raison que l'on dit que la faim est le meilleur cuisinier. Cela, cependant, n'est vrai que jusqu'à un certain point, car tout homme, comme tout animal, a besoin que l'aliment ait une certaine saveur. Un chien, à jeun depuis des heures, ne prend pas avec la même joie tous les aliments ordinaires de la nourriture canine ; un tel animal même choisit encore les aliments qui l'attirent. Aussi la présence de certains condiments dans l'alimentation est-

elle un besoin général, quoique les goûts particuliers des divers individus soient naturellement différents.

Ce coup d'œil rapide sur la façon dont se comporte l'homme, dans l'acte de manger, démontre qu'il se préoccupe toujours d'accorder de l'attention et de l'intérêt à ses aliments et de prendre du plaisir à son repas, qu'il a, en un mot, *souci de son appétit*. Tout le monde sait que l'aliment normal profitable est celui qui est pris avec appétit, avec sensation de plaisir. Tout repas pris dans d'autres conditions, le repas par ordre, par persuasion, est considéré comme quelque chose de déficient, de mauvais, contre quoi se révolte l'instinct de l'homme bien portant. Aussi bien, rétablir l'appétit, est-ce là une des plus fréquentes prières adressées au médecin.

Les médecins de tous les temps et de tous les pays ont tenu pour un devoir important de se préoccuper du rétablissement particulier de l'appétit, tout en combattant la maladie en cause. Vraisemblablement, ce qui les a guidés ici, ce n'est pas seulement le désir de débarrasser leurs malades d'un symptôme ennuyeux, mais aussi la conviction que le retour de l'appétit favoriserait chez eux le retour des conditions normales de la digestion. On peut dire que, dans la même mesure où le malade souhaitait de voir revenir son appétit perdu, le médecin employait ses forces à en provoquer le retour. C'est pourquoi nous possédons beaucoup de remèdes qui sont connus spécialement sous le nom de « stimulants de l'appétit ». Malheureusement la science médicale s'est maintenant écartée de ce traitement légitime de l'appétit, qui correspond à des conditions réelles du fonctionnement digestif. Si on lit les traités contemporains sur les maladies de la digestion, il est frappant de voir combien peu l'appétit est pris en considération, tant à un point de vue séméiologique qu'à un point de vue thérapeutique ; ce n'est que dans quelques livres que se rencontrent de courtes phrases éparpillées sur l'importance de l'appétit comme facteur de la digestion. Au contraire on peut lire dans certains livres la recommandation faite au médecin de ne prendre aucune mesure particulière vis-à-vis d'un mauvais état de l'appétit, symptôme subjectif si peu important ! On ne peut considérer de telles vues que comme de grossières erreurs. C'est précisément ici que le traitement symptomatique se trouve en même temps un traitement causal. Si le médecin, au cours de troubles digestifs, tient pour nécessaire de réveiller l'activité sécrétoire par divers moyens, c'est en aidant au réveil de l'appétit chez son malade qu'il atteindra ce but le plus sûrement et le plus complètement. Il n'est aucun autre excitant du suc gastrique, au double point de vue qualificatif et quantitatif, qui puisse entrer en comparaison avec le désir passionné de l'aliment. Nous pouvons jusqu'à un certain point — et cela contribuera à éclaircir la question — nous représenter comment la science médicale de notre temps est arrivée à traiter la perte de l'appétit, en clinique, d'une façon aussi dédaigneuse. A notre époque, où la méthode expérimentale pénètre de plus en plus dans les sciences médicales, beaucoup de facteurs pathologiques et d'agents thérapeutiques sont jugés d'après ce qu'en atteste le laboratoire, c'est-à-dire ne sont pris en considération qu'autant qu'ils ont fait là leurs preuves. Il n'est naturellement pas douteux que cette manière de voir représente un grand progrès, mais ce progrès toutefois, comme il en est de toute œuvre humaine, ne va pas sans défaut et sans exagération. Nous ne devons pas considérer tel phénomène comme une manifestation fantaisiste, pour la raison seule que, dans des conditions expérimentales données, il ne s'est pas encore réalisé ; c'est qu'alors souvent nous ne connaissons pas toutes les conditions essentielles du phénomène en question, et ainsi nous ne pouvons pas saisir de façon aussi complète qu'il serait désirable les rapports d'ensemble de fonctions particulières de la vie. La clinique et la pathologie de la digestion espéraient trouver un appui dans le laboratoire, et ne trouvant rien qui eût traité l'appétit, celui-ci fut, en conséquence, laissé de côté dans la pratique médicale. Ainsi la physiologie ne faisait qu'une mention vague du suc gastrique psychique, et encore tous les auteurs ne le mentionnaient-ils pas ; quand il était mentionné, une fois par hasard, c'était plutôt à titre de curiosité. Une grande importance était au contraire, accordée à l'excitant mécanique, dont l'efficacité a été démontrée chose de fantaisie par un développement plus parfait de nos

connaissances. L'erreur est maintenant expérimentalement écartée ; à chacun des facteurs agissants a été assignée la place qui lui convient, et, si la clinique suit toujours avec ses préoccupations légitimes le développement expérimental des questions qui l'intéressent, elle devra, dans la pratique, accorder à l'appétit son importance d'autrefois, au point de vue du traitement.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 29 Septembre au 6 Octobre 1901

MARSEILLE, cut. <i>Théodorine-Anastasie</i> , fr., c. Tinière,	houille.
— br.-goël. <i>Marie-Josephine</i> , fr., c. Guiliani,	—
CANNES, b. <i>Marcelle</i> , fr., c. Ballait,	sable.
— b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Ferrero,	—
SAIN-TROPEZ, b. <i>Ville-de-Monaco</i> , fr., c. Bianchy,	—
— b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Ducou,	—
CANNES, b. <i>Reine-des-Anges</i> , fr., c. Garel,	—
— b. <i>Charles</i> , fr., c. Garel,	—

Départs du 29 Septembre au 6 Octobre

SAIN-TROPEZ, b. <i>Ville-de-Monaco</i> , fr., c. Bianchy,	sur lest.
CANNES, b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Ferrero,	—
SAIN-TROPEZ, b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Ducou,	—
CANNES, b. <i>Marcelle</i> , fr., c. Ballait,	—
SAIN-T-RAPHAEL, b. <i>Reine-des-Anges</i> , fr., c. Garel,	—

SOCIÉTÉ DES GLACIÈRES DE MONACO

Société Anonyme Monégasque au capital de 300,000 fr.

Siège social : Chemin de Fontvieille

Monaco-Condamine

AVIS

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, au Siège Social, pour le 26 octobre, à 2 heures de l'après-midi.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Examen de l'Actif et du Passif ;
- 2° Propositions de diminution du capital ou de dissolution et de liquidation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

AVIS

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée générale, au Siège Social, pour le 26 octobre, à 4 heures de l'après-midi.

ORDRE DU JOUR :

Approbation de contrat.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

AVIS

Par Arrêté de S. Exc. M. le Gouverneur Général de la Principauté de Monaco, en date du vingt-six juillet mil neuf cent un, la Compagnie Anonyme Italienne dite : **Assicurazioni contro gli Infortuni**, *Compagnie d'Assurances contre les accidents et bris de glaces*, ayant son siège à Milan, est autorisée à étendre ses opérations à la Principauté et à y être représentée par **M. A.-Jules DODA**, agent général, chez lequel elle fait élection de domicile, attributive de juridiction.

En se conformant aux dispositions de l'Arrêté susdit, le soussigné M. A.-Jules DODA, agent général, a déposé au Greffe du Tribunal Supérieur, le trois octobre mil neuf cent un, les Statuts de la susdite Société, dûment enregistrés à Monaco le trois octobre mil neuf cent un, folio 179, case 6, ainsi que la déclaration de se soumettre aux lois de la Principauté.

Monaco, le 5 octobre 1901.

A. Jules DODA.
2, place d'Armes.

Étude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco
8, rue des Carmes, 8

VENTE VOLONTAIRE

Le samedi douze octobre courant, à neuf heures du matin, dans la salle de vente Cursi, sise boulevard Charles III, à la Condamine, Monaco, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'une grande quantité de meubles et objets mobiliers, tels que : lits en bois et en fer complets, commodes, chaises, tables, rideaux, lustres, bicyclette de dame, poêles et d'un billard.

Au comptant, 5 p. % en sus des enchères.

L'Huissier : BLANCHY.

Etude de M^e Louis VALENTIN, notaire à Monaco
2, rue du Tribunal, 2

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un acte passé devant M^e Louis-Victor VALENTIN, notaire à Monaco, le dix-neuf août mil neuf cent un, monsieur Pierre RUGGIA, sculpteur, demeurant à Monaco, boulevard Charles III, ayant fait élection de domicile à Monaco en l'étude de M^e Valentin, notaire, a acquis de madame Julie-Angeline SCORTO, sans profession, demeurant à Monaco, boulevard de l'Ouest, veuve de monsieur François-Félix Graëfe, ayant fait la même élection de domicile,

Un lot de terrain situé à Monaco, quartier des Révoires, d'une superficie de deux cent quatre-vingt-neuf mètres carrés, cinquante-sept décimètres carrés, faisant partie des numéros 416 et 417 de la section B du cadastre, confinant au midi au surplus de la propriété de madame Graëfe, au nord à la propriété de monsieur Urbain Blanqui, au levant madame veuve Marescalchi, au couchant monsieur Félix Scotto, avec droit de passage pour rejoindre le chemin des Révoires.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix de quatre mille francs.

Une expédition dudit contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble ci-dessus désigné des inscriptions à raison d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le huit octobre mil neuf cent un.

Signé : L. VALENTIN.

Etude de M^e Louis VALENTIN, notaire à Monaco.
2, rue du Tribunal.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un acte passé devant M^e Louis-Victor VALENTIN, notaire à Monaco, le vingt-huit août mil neuf cent un, monsieur Jacques TORNAVACCA, ancien restaurateur, et madame Adelaïde VANZETTI, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, ayant fait élection de domicile en l'étude de M^e Valentin, notaire à Monaco, ont acquis indivisément et par moitié entre eux, de monsieur Mariano FABI, négociant en vins, et madame Marie-Julie-Françoise SANGIORGIO, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, rue Grimaldi, n° 22,

Une parcelle de terrain située à Monaco, quartier des Révoires, d'une superficie de cinq cents mètres carrés, portée au plan cadastral sous le n° 90 P de la section A, détachée d'une plus grande propriété, pour tenir au midi à monsieur Théophile Gastaud, au nord au surplus de la propriété de madame Fabi, au levant aux consorts Crovetto, et au couchant à la partie de la propriété de madame Fabi, sur laquelle doit passer le boulevard projeté.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de six mille sept cent cinquante francs.

Une expédition dudit contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, a été déposée au greffe du Tribunal Supérieur ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble ci-dessus désigné, des inscriptions à raison d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le huit octobre mil neuf cent un.

Signé : L. VALENTIN.

Etude de M^e A. BLANC, notaire à Monaco
39, rue Grimaldi, 39

ADJUDICATION

MÊME SUR UNE ENCHÈRE

A Monaco, en l'étude de M^e BLANC, le 7 novembre, à 3 heures,

D'UNE MAISON DE RAPPORT

dite *Villa Pompéo*, située à Monte Carlo, rue du Portier, élevée sur caves et rez-de-chaussée de trois étages, vue sur la mer, à quelques minutes de la gare et du Casino.

Rapport net (susceptible d'augmentation) : 5.500 fr.

Mise à prix..... 70,000 francs.

Facilités de paiement.

S'adresser à M^e Blanc, notaire.

VENTE d'un STOCK de FERS à I avariés, entreposés sur le terrain Radziwill, boulevard de la Condamine, à Monaco, où ils peuvent être examinés.

Faire les offres à M. Cioco, syndic de la faillite PER-SICO et CHIAPPONI.

REPRÉSENTANT

une des Sources les plus anciennes de l'Allemagne, produisant une eau de table de premier ordre qui s'est introduite partout rapidement et solidement, cherche pour MONACO et les environs un représentant apte ayant bonne clientèle et disposant de caves et de véhicules, et qui s'approvisionnerait par wagons, pour son propre compte. Les postulants sont priés de s'adresser, en indiquant références, sous initiales F. K. T., 554, à Rudolf Mosse, Francfort s/m.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIQ MOEHR

EAU, PATE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

Boulevard de l'Ouest (Pont de Sainte-Dévote)

MONTE CARLO

MAISON MODÈLE

M^{me} DAVOIGNEAU-DONAT

Fournisseur brevetée de S. A. S. le Prince de Monaco

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

IMMEUBLE DU GRAND-HÔTEL

Médailles d'argent aux Expositions Universelles d'Anvers et Paris

Pour la fabrication des objets en bois d'olivier

Souvenirs du pays

MAROQUINERIE EXTRA-FINE. — ARTICLES DE PARIS

JOUETS DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

GRAND RAYON SPÉCIAL DE PAPETERIE. — REGISTRES

PHOTOGRAPHIES. — CARTES POSTALES

FOURNITURES DE BUREAUX

PARFUMERIES GRANDES MARQUES. — ÉVENTAILS

GANTS. — RUBANS. — VOILETTES

CHAUSSETTES ET BAS DE SOIE. — CHEMISES DE SOIRÉES

CRAVATES. — CHAUSSURES FINES

OMBRELLES RICHES. — PARAPLUIES. — CANNES

ARTICLES DE JEUX. — ROULETTES. — TAPIS

ARTICLES DE VOYAGE

English spoken — Man spricht deutsch

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Imprimerie de Monaco — 1901